



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

Ecole de Musique de Rouen

Rapport de commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020
Ecole de Musique de Rouen
19 boulevard d'Orléans - 76100 Rouen
Ce rapport contient 21 pages
Référence : CDY



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

Ecole de Musique de Rouen

Siège social : 19 boulevard d'Orléans - 76100 Rouen

Rapport de commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

A l'assemblée générale de l'Ecole de Musique de Rouen,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'École de Musique de Rouen relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 22 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions de fonctionnement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 22 octobre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 10 novembre 2020

KPMG S.A.

Christine Doisy

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/08/2020	Net au 31/08/2019
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 587	6 587		
Immobilisations corporelles	123 379	118 647	4 732	7 337
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	129 966	125 233	4 732	7 337
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				260
Autres	1 397		1 397	26 653
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	125 945		125 945	62 112
Caisse				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	127 342		127 342	89 025
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	3 908		3 908	3 844
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	3 908		3 908	3 844
TOTAL GENERAL	261 216	125 233	135 983	100 205

Legs nets à réaliser :
 acceptés par les organes statutairements compétents
 autorisés par l'organisme de tutelle
 Dons en nature restant à vendre :

Bilan passif

	au 31/08/2020	au 31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Résultat de l'exercice	21 412	27 526
Report à nouveau	-45 184	-72 710
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	-23 771	-45 184
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	274	877
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	-23 498	-44 306
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	101 275	100 012
FONDS DEDIES		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	138	
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 888	9 976
Autres	31 846	34 524
TOTAL DETTES	41 872	44 500
Produits constatés d'avance	16 333	
TOTAL GENERAL	135 983	100 205
(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)	58 205	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	138	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de Résultat

	Exercice N 31/08/2020	Exercice N-1 31/08/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	114 610	112 273
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	526 584	518 496
Cotisations		
Autres produits	13 072	1 699
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	654 266	632 468
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	54 960	48 463
Impôts, taxes et versements assimilés	13 811	10 937
Rémunérations du personnel	398 393	383 450
Charges sociales	153 626	154 044
Dotations aux amortissements	13 055	8 922
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	59	3
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	633 904	605 819
RESULTAT D'EXPLOITATION	20 362	26 649
PRODUITS FINANCIERS	447	476
CHARGES FINANCIERES		86
PRODUITS EXCEPTIONNELS	604	488
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
EXCEDENT OU DEFICIT	21 412	27 526

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ECOLE DE MUSIQUE DE ROUEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020, dont le total est de 135 983 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 21 412 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur 2014-03 de l'ANC .

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Au cours de l'exercice, l'association a poursuivi l'activité "Musique à l'Ecole".

Les dépenses correspondantes (68.605 euros) concernent uniquement des salaires et charges de personnel.

Ces frais sont couverts par une subvention de la Ville de Rouen à hauteur de 69.067 euros.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention particulière, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, à savoir :

- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Les indemnités de départ en retraite versées sur l'exercice représentent un total de 21.764 euros (salaires et charges).

L'exercice a été marqué par la crise sanitaire liée à la COVID 19, crise toujours en cours et dont les conséquences ne sont ni connues, ni mesurables.

Au titre de l'exercice, l'Association n'a eu recours ni au chômage partiel, ni au PGE, grâce notamment au maintien du soutien des principaux financeurs.

Par ailleurs, l'Association peut bénéficier d'exonérations de charges sociales pour un montant de 56 000 euros ; ces exonérations seront intégrées sur le prochain exercice, au fur et à mesure de leur imputation.

Dans ces conditions, la continuité d'exploitation de l'Association n'est pas remise en cause.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 587			6 587
Immobilisations incorporelles	6 587			6 587
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 776	650	578	113 848
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 042		511	9 531
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	123 818	650	1 088	123 379
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	130 404	650	1 088	129 966

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 587			6 587
Immobilisations incorporelles	6 587			6 587
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	109 048	2 209	578	110 679
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 433	1 045	511	7 968
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	116 481	3 254	1 088	118 647
Total	123 068	3 254	1 088	125 233

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 5 305 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	1 397	1 397	
Charges constatées d'avance	3 908	3 908	
Total	5 305	5 305	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - rrr à obtenir	470
Org.soc.prod.à recevoir	841
CM - intérêts courus à recevoir	308
Total	1 619

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	À la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-72 710	27 526			-45 184
Excédent ou déficit de l'exercice	27 526		21 412		21 412
Situation nette	-45 184	27 526	21 412		-23 771
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	877			604	274
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	-44 306	27 526	21 412	604	-23 498

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	100 012	9 801	8 538		101 275
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	100 012	9 801	8 538		101 275
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		9 801	8 538		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

La provision pour risques et charges figurant au bilan correspond à une provision pour risques destinée à couvrir les indemnités de fin de carrière à devoir au personnel pour un montant de 101 275 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 58 205 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	138	138		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 888	9 888		
Dettes fiscales et sociales	31 422	31 422		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	424	424		
Produits constatés d'avance	16 333	16 333		
Total	58 205	58 205		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	9 888
Personnel congés à payer	4 186
Personnel compt salaires	823
Org.soc. charges s/congés	1 937
Autr charg social à payer	4 166
Cotisants : rabais, remises, ristou	424
Total	21 424

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 908		
Total	3 908		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Subvention ME	2 333		
Subvention ECOLE	14 000		
Total	16 333		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 5 156 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Les subventions de fonctionnement sont comptabilisées dans les comptes de la période concernée; le cas échéant, la quote part des subventions à recevoir ou perçues d'avance est constatée en fin d'exercice.

Les subventions de fonctionnement sont rattachées à l'exercice selon les modalités suivantes :

- La subvention de la Ville de Rouen allouée à l'École de Musique, à l'année civile.
- La subvention de la Ville de Rouen allouée au projet Musique à l'École, à l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août.
- La subvention versée par le Département, à l'année scolaire, du 1er septembre au 31 août.

Il n'a pas été constaté de fonds dédiés.

Les subventions d'investissement sont rapportées au compte de résultat en fonction de leur durée d'amortissement des immobilisations concernées.

L'association a bénéficié de subventions en nature non comptabilisées correspondant à la mise à disposition de locaux exclusifs et partagés, dont le montant s'élève à 53.840 euros. Cette convention de mise à disposition a été signée en date du 18 janvier 2019.

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation			526 584			526 584
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement			604			604
						527 188

Notes sur le compte de résultat

Transferts de charges d'exploitation et financières

	Eléments exploitation	Eléments financiers
Indemnités journalières	3 388	
Prise en charge formations	841	
TOTAL	4 229	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il est précisé que le montant des rémunérations et avantages en nature accordés au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à :

Rémunérations : 51.811 Euros

Avantages en nature : 0 Euros

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	101 275
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	101 275

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 101 275 Euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 101 275 Euros

Les modalités de calcul sont :

- Taux d'évolution des salaires : 1% pour les cadres et non cadres à temps partiel, 2% pour les non cadres à temps plein

- Taux de rotation du personnel : 1% pour les non cadres temps plein, 16 % pour les non cadres temps partiel et pas de rotation pour les cadres.

- Taux d'actualisation : 1%

- Age de départ à la retraite : 63 ans

Départ à l'initiative du salarié

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.